

# agri Aveyron amont

Bulletin de liaison des actions agricoles du **contrat de rivière** Aveyron Amont



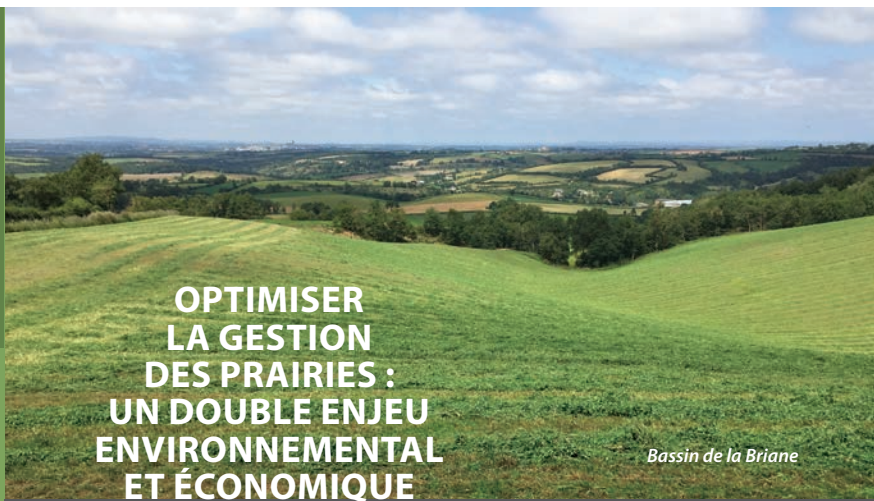
## > édit'eau

*Michel ARTUS,  
Président du Comité  
de rivière Aveyron Amont,  
Président du SMBV2A  
(syndicat mixte du bassin  
versant Aveyron Amont).*

*L'année 2021 a permis au syndicat mixte du bassin versant Aveyron Amont (SMBV2A) et ses partenaires de décliner la majorité des actions prévues sur les trois bassins concernés par les dynamiques espace rural : l'Olip, la Briane et les Serènes.*

*Sur les territoires Olip et Briane, les résultats des études d'amélioration des connaissances concernant à la fois l'activité agricole et les problématiques d'érosion des sols ont pu être présentés et partagés par les différents acteurs concernés. Le présent bulletin de liaison dévoile en particulier les données de l'étude d'aléa érosion des sols réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron. Ces différentes études doivent maintenant nous guider pour définir un nouveau programme d'actions agricoles qui sera proposé à nos partenaires au printemps 2022. Sur le bassin des Serènes, où une dynamique est en place depuis plusieurs années, d'autres actions ont pu voir le jour en 2021 : poursuite de l'appel à projet relatif à l'étude de l'impact cumulé des plans d'eau, démarrage du projet d'optimisation foncière visant la préservation des zones humides, étude bilan des différents réseaux de suivi en présence, poursuite des formations à l'agroécologie, etc...*

*Qu'il s'agisse d'études, de formations, d'opérations de sensibilisation ou encore de travaux, l'objectif du SMBV2A et de ses partenaires techniques et financiers est bien à chaque fois de partager avec le plus grand nombre d'entre-vous. En effet, nous poursuivons un objectif commun visant la préservation des milieux aquatiques tout en conciliant une activité agricole durable pour nos territoires.*



## OPTIMISER LA GESTION DES PRAIRIES : UN DOUBLE ENJEU ENVIRONNEMENTAL ET ÉCONOMIQUE

*Bassin de la Briane*

Les 26 mars et 29 septembre derniers, deux rencontres techniques successives se sont tenues sur le bassin des Serènes à l'initiative de la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron et du SMBV2A. L'objectif de ces échanges de terrain, associant exploitants agricoles et conseillers agronomes, était de découvrir des expériences concrètes relatives à la sécurisation des semis de prairie, en particulier dans un contexte de tensions liées au changement climatique. Ont notamment été évoqués les semis simultanés de prairies et méteils à l'automne ou encore les semis de prairies sous couvert de céréales au printemps, avec plusieurs résultats tangibles même s'il convient de les analyser avec un certain recul au regard d'une année 2021 particulièrement pluvieuse courant d'été. Le document inséré dans ce bulletin de liaison reprend plus précisément les résultats des différentes expériences menées par des exploitants volontaires (source M. Six – Chambre d'Agriculture 12 – pour La Volonté Paysanne, sept. 2021). Il est rappelé que le maintien et la valorisation des prairies, au-delà de sécuriser les apports fourragers nécessaires, permet aussi de limiter les risques d'érosion et de transferts de polluants aux milieux aquatiques.

*Journée technique  
avec des exploitants  
agricoles sur le  
bassin des Serènes  
(Lunac - La Fouillade)*



# ÉROSION DES SOLS : MIEUX COMPRENDRE ET LOCALISER LES PROBLÉMATIQUES POUR TROUVER DES SOLUTIONS ADAPTÉES !



Bassin de l'Olip

Les bassins de l'Olip (Sévérageais) et de la Briane (Lévézou-Ruthénois) ont accueilli cet été une étude réalisée par Arnold Allouedan (stagiaire de Master 1, Université de Poitiers), encadré par le service agronomie de la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron et le SMBV2A. Cette étude a bénéficié de financements de ces deux organismes ainsi que de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Ce type d'étude avait déjà été réalisée en 2015 sur le bassin des Serènes.

## LE CONTEXTE

Les bassins de l'Olip et de la Briane sont considérés comme sensibles à l'érosion en lien notamment avec le contexte de fortes pentes par endroit. Parallèlement, il est observé sur ces deux bassins un colmatage parfois significatif des cours d'eau limitant la qualité des habitats aquatiques. Enfin, le contexte d'occupation des sols, majoritairement agricole (régions de polyculture-élevage) doit évidemment être pris en compte.

## LES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

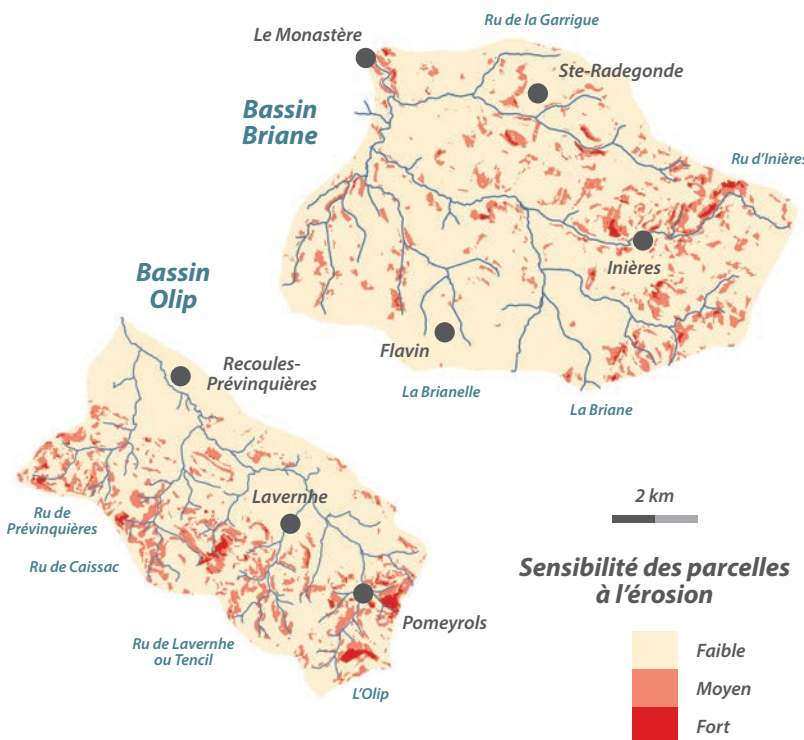
L'enjeu de l'étude était de mieux connaître le risque lié à l'érosion des sols sur ces deux bassins, en vue d'identifier les conséquences environnementales et socio-économiques, et ainsi proposer des actions d'amélioration.

## LA MÉTHODE ET LES RÉSULTATS

Le travail scientifique réalisé par A. Allouedan a notamment fait appel au croisement de plusieurs méthodologies dont la méthode RUSLE. Différents paramètres susceptibles d'expliquer le phénomène érosif (pente et longueur de pente, occupation du sol, couvert végétal avec intégration des rotations, nature du sol et sa sensibilité à l'arrachement et à la battance) ont été croisés.

Il ressort de ce travail les principaux enseignements suivants :

- le bassin de l'Olip présente un risque d'érosion moyen à fort sur 16 % de sa surface, dont 2 % de risque fort. En prenant en compte uniquement les critères nature du sol et relief (sans prise en compte de la couverture du sol par des cultures ou de la forêt) potentiellement 48 % du territoire peut être affecté par ce risque. Les parcelles sensibles sont principalement situées sur la frange Sud et Est du bassin versant, à savoir sur les contreforts du Lévézou.
- le bassin de la Briane présente un risque d'érosion moyen à fort sur 11 % de sa surface, dont 1 % de risque fort. En prenant en compte uniquement les critères nature du sol et relief, potentiellement 18 % du territoire peut être affecté par ce risque. Les parcelles sensibles sont principalement situées à l'Est du bassin versant, à savoir sur les contreforts du Lévézou également, où nous retrouvons les pentes les plus fortes.



## LES PERSPECTIVES

En conclusion de l'étude, plusieurs pistes d'actions ont été proposées, étant précisé que certaines pratiques vertueuses sont déjà mises en œuvre par certains exploitants sur le terrain (voir témoignage en page suivante) :

- favoriser la couverture du sol, tester l'implantation de cultures sous couvert afin de limiter les périodes de sol nu en intercultures,
- accompagner les exploitants sur la mise en œuvre de techniques de travail superficiel et de non-labour (formations, essais, acquisition de matériel adapté, appui à la modification des rotations en veillant à conserver les équilibres fourragers et économiques de l'exploitation),
- agir par la mise en place d'aménagements anti-érosifs (installation de haies par exemple).



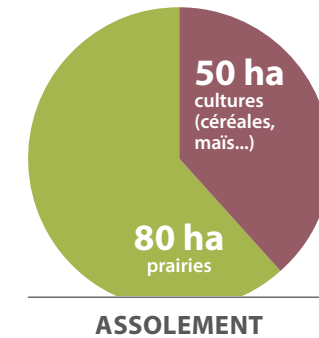
## TÉMOIGNAGE D'ACTEURS

### GUILLAUME & THIERRY RUDELLE\*, DES ACTEURS INVESTIS DANS LA PRÉSERVATION DES SOLS

\* GAEC de Ronnaguet et ETA à Flavin (bassin de la Briane)

#### DONNÉES SUR L'EXPLOITATION

- SAU : 130 HA
- TROUPEAU : OVIN LAIT
- VALORISATION : ROQUEFORT
- GAEC : 2 FRÈRES + 1 SALARIÉ (MI-TEMPS)
- SOLS : SABLO-LIMONEUX
- RELIEF : FORTES PENTES
- MILIEUX AQUATIQUES : UNE MAJORITÉ DE PARCELLES RIVERAINES DE 4 COURS D'EAU



#### DONNÉES SUR L'ENTREPRISE DE TRAVAUX AGRICOLES (ETA)

- SERVICES PROPOSÉS : ÉPANDAGE (FUMIERS, LISIERS, CHAUX), PRESSAGE (FOIN, PAILLE) ET SEMIS DIRECT
- ORGANISATION : GÉRANT + 1 SALARIÉ (MI-TEMPS)
- MATÉRIEL SEMIS-DIRECT : SEMOIR SKY EASY DRILL HD

## DEPUIS QUAND PRATIQUEZ-VOUS LES TECHNIQUES ALTERNATIVES AU LABOUR ?

Dans la foulée de notre installation (fin des années 90), nous avons arrêté le labour et mis en œuvre des techniques culturales simplifiées (TCS) jusqu'en 2004. Néanmoins, ces techniques simplifiées ne donnant pas totale satisfaction, notamment en termes de réduction des charges (matériel et carburant) et de gestion des adventices (salissement), nous avons basculé vers le semis direct en 2004. Nous avons donc à ce jour 15 années de recul sur cette technique qui était très innovante au départ et qui est de nos jours de plus en plus utilisée.

## QUELS ONT ÉTÉ LES FACTEURS DÉCLENCHEURS ?

La décision a été multi-factorielle et progressive dans le temps. L'observation des phénomènes d'érosion, des plus visibles (ravines et accumulation de terres en fonds de parcelles) aux moins détectables (affleurements rocheux progressifs de certaines parcelles) nous a incité à trouver de véritables techniques adaptées à la préservation des sols. Comme évoqué plus haut, la volonté de réduction des coûts (carburant, matériel), associé à une meilleure gestion des adventices (via une refonte des rotations de culture) ont aussi été déterminants. Enfin, nous avons eu la chance d'être accompagnés par un concessionnaire de matériel de semis direct très soucieux d'apporter des conseils techniques au préalable de la vente du matériel.

## QUELLES PLUS-VALUES VOUS APPORTENT CES TECHNIQUES ?

Pour notre exploitation, les plus-values sont multiples : diminution des charges, optimisation du temps de travail (moins de temps passé sur le tracteur avec davantage de temps libéré pour mieux penser et suivre le nouveau système), augmentation de la fertilité de nos sols avec un quasi-doublement de notre taux de matière organique (passé de 3 % à 5,5 %), maintien voire augmentation de la productivité et donc de notre autonomie fourragère. De plus, l'impact environnemental de notre exploitation est bien moindre qu'auparavant lorsque nous pratiquions le labour, en particulier sur les milieux aquatiques. Certes, nous devons encore utiliser du glyphosate mais dans des proportions qui sont aujourd'hui raisonnables. En effet, nous avons été formés et mettons en œuvre des applications « bas volume » (épandages de nuit lorsque l'hygrométrie est maximale et le vent posé). Cette réduction des impacts environnementaux est également importante du point de vue sociétal en termes d'image pour l'agriculture.

## QUELS CONSEILS DONNERIEZ-VOUS À UN EXPLOITANT S'INTERROGEANT ENCORE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE CES PRATIQUES ALTERNATIVES ?

Il faut à minima avoir envie de se lancer dans cette pratique avant de tester des choses sur le terrain. Il est également nécessaire de se former car le semis direct est une technicité à part entière, différente de tout ce qu'on a pu apprendre et mettre en application auparavant dans une démarche conventionnelle. Comme dans toute innovation, il faut accepter de faire des erreurs au départ et apprendre de ces dernières pour s'améliorer. Enfin, il est nécessaire d'avoir une vision globale en repensant son système de rotation : l'enjeu est notamment d'alterner légumineuses et graminées et implantations d'automne et de printemps, en particulier pour perturber le cycle des adventices.

## ÊTES-VOUS OPTIMISTES POUR L'AVENIR EN TERMES DE RECONNAISSANCE DE CES PRATIQUES VERTUEUSES ?

À l'heure où l'enjeu climatique est très important, nos pratiques ne peuvent qu'être reconnues par rapport à l'intérêt qu'elles représentent pour la fixation du carbone dans les sols. Au-delà de cet enjeu, la nouvelle PAC, dont les lignes précises ne sont pas encore totalement connues, devrait nous l'espérons, valoriser nos pratiques. Par exemple, sur la question de la labellisation HVE (haute valeur environnementale), notre exploitation devrait logiquement marquer des points même si nous n'avons pas encore pris la décision d'y prétendre à ce jour.





Pour en savoir plus,  
n'hésitez pas  
à nous contacter :  
SMBV2A  
16, rue de la Muraille  
12390 RIGNAC  
05.65.63.58.21  
contact@aveyronamont.fr  
www.aveyronamont.fr  
www.facebook.com/aveyronamont

Chargé de mission Espace rural :  
Vincent Lavergne 06.88.30.74.69

Techniciens de rivière :  
Paulin Sené-Lacombe (Olip) 07.85.45.81.94  
Vincent Miquel (Briane) 06.88.94.60.23  
Chloé Fournel (Serènes) 06.07.63.07.40

## Et l'érosion liée aux pratiques sylvicoles...

Sur certains secteurs où la forêt est particulièrement présente, notamment en situation de fortes pentes (bassin de l'Olip par exemple), certaines pratiques sylvicoles peuvent potentiellement augmenter l'aléa érosion. Dans ce contexte, l'action FORET-1 du contrat de rivière, actuellement en cours de déclinaison, vise à réaliser un diagnostic global des activités sylvicoles à l'échelle du bassin Aveyron Amont.

Au travers de cette action, il s'agit de mieux comprendre ces activités, identifier les pressions potentielles sur les milieux aquatiques (érosion, passages d'engins, gestion des rémanents de coupes en zone inondable, etc.), et surtout émettre des préconisations pour une meilleure adéquation entre activité forestière et préservation de l'eau et des milieux aquatiques.

Cette étude est menée par le CRPF, en partenariat étroit avec l'ONF, la DDT, l'Agence de l'Eau et le SMBV2A. Elle a ainsi vocation à cibler des territoires et thématiques prioritaires où des actions très concrètes pourront être proposées dans un deuxième temps (sensibilisation des propriétaires forestiers et exploitants, diagnostics individuels, édition d'un guide de bonnes pratiques, etc.).

## Des formations à l'agroécologie bien suivies sur le bassin des Serènes

Comme évoqué dans le précédent numéro (AgriAveyronAmont n°1), un module de formation à l'agroécologie a débuté fin 2020 et s'est poursuivi tout au long de l'année 2021, à destination prioritaire des exploitants des bassins des Serènes (Aveyron Amont) et du Jaoul (Vieur).

Les thématiques abordées lors des ateliers 2021 ont plus particulièrement visé les techniques de conservation des sols (couverture permanente, semis-direct, agroforesterie, etc.). Les retours émanant des exploitants du bassin des Serènes sont largement positifs et nous incitent probablement à proposer ce type de formations sur d'autres territoires (Olip et Briane notamment).



Formation à l'agroécologie sur le bassin des Serènes (novembre 2021)

### Principaux partenaires



## En route vers 2022...

L'année 2022 sera une année charnière pour les dynamiques Espace Rural du contrat de rivière Aveyron Amont. En effet, sur la base des différentes études menées récemment (aléa érosion, typologies agricoles, diagnostics agro-environnementaux d'exploitations, bilan des réseaux de suivis, etc.), un programme d'actions complémentaires doit être identifié et décliné sur une période de 3 années (2022-2024). Les comités de pilotage (COFIL) Olip, Briane et Serènes se sont ainsi réunis dernièrement pour commencer à identifier ces nouvelles actions dont une présentation détaillée sera faite dans le prochain numéro AgriAveyronAmont.